



Convocation au tribunal suite regroupement de crédit en retard

Par **stanless**, le **12/04/2018** à **13:02**

Bonjour, suite à une rupture conventionnelle, pour avoir le droit à l'assurance chômage, je n'ai pu honorer la mensualité de mon rachat de crédit de 616€ depuis septembre 2017. Je suis convoqué au tribunal d'instance le 18 mai pour le reste de ma dette d'environ 49000€. Je suis actuellement en micro entrepreneur et touchant le chômage. J'ai un loyer, 2 enfants et une autre dette en cours de régularisation. Que dois-je faire et quels sont les risques que j'encours, comment cela va-t-il se passer... merci de votre aide parce que au plus mal avec certaines idées noires... merci

Par **JAB33**, le **12/04/2018** à **17:10**

Bonjour ! Si la dette n'est pas contestable vous serez condamné à payer celle-ci. Vous avez la possibilité de demander des délais de paiement au juge qui ne peuvent être supérieurs à 2 ans. Si les échéances de remboursement sont trop élevées pour vous, la seule solution qu'il vous reste est de déposer un dossier de surendettement auprès de la banque de France car sinon votre créancier pourra procéder à des actes d'exécution forcée (saisies) en vertu du titre exécutoire consécutif au jugement rendu contre vous.